



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

## SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

### COMITÉ SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2019

Convocations adressées le 21 février 2019

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres en exercice : 14

#### **Étaient présents :**

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE ; Alain BENARD ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Bernard PLAT

#### **Absent(s) excusé(s) :**

Christophe BOUCHET ; Philippe BRIAND ; Bernard LORIDO ; Yves MASSOT ; Wilfried SCHWARTZ

#### **Suppléants présents mandatés par des titulaires :**

*Néant*

#### **Titulaire ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :**

Christian GATARD par Bernard LORIDO ; Frédéric AUGIS par Philippe BRIAND ; Bernard PLAT par Christophe BOUCHET

**Secrétaire de séance :** Sébastien MARAIS

**C 19/02/07 - Tarifs et Conditions Générales de Location du service de vélos Velociti**

Monsieur Frédéric Augis, Président, présente le rapport suivant :

L'Accueil Vélo et Rando est un équipement dédié aux modes actifs créé le 7 juillet 2017 et rattaché au Syndicat des Mobilités de Touraine.

Velociti est le service de location de vélos longue durée du Syndicat des Mobilités de Touraine.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Accueil Vélo et Rando proposera la vente et le suivi des contrats Velociti. A ce titre, il assurera l'accueil des clients, l'enregistrement des contrats, l'encaissement des locations et autres prestations liées au service, le suivi contractuel et commercial des clients.

Les conditions d'exploitation du service et les engagements contractuels du Syndicat des Mobilités et du locataire sont détaillées dans le Conditions Générales de Location.

En conséquence, il convient de fixer les prix de vente des prestations Velociti pour l'année en cours et d'approuver les Conditions Générales de Location du service Velociti.

### **Tarifs pour les prestations vendues par la régie « Velociti » au sein de l'équipement « Accueil Vélo et Rando »**

#### *Tarif des locations*

---

- Location Velociti 3 mois (abonné Fil Bleu) : 9 €
- Location Velociti 5 mois (abonné Fil Bleu) : 15 €
- Location Velociti 3 mois (non abonné Fil Bleu) : 15 €
- Location Velociti 5 mois (non abonné Fil Bleu) : 25 €

#### *Tarif des pénalités*

---

- Indemnités de retard (1 à 29 jours) : 10 €
- Indemnités de retard (30 à 44 jours) : 50 €
- Forfait réparation : 100 €

#### *Tarif du dédommagement*

---

- Vélo standard : 200€
- Vélo pliant : 300€

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

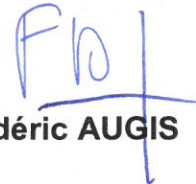
- **APPROUVE** les Conditions Générales de Location du service Velociti jointe en annexe
- **AUTORISE** la fixation des prix TTC ci-dessus et détaillée en annexe de la présente délibération

**Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et  
certification du caractère  
exécutoire,**



**Le Président,**



**Frédéric AUGIS**

